



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/58  
S/1996/50  
23 janvier 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE/ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 23 janvier 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre concernant des actes d'agression qui ont été commis par Israël dans le sud du Liban pendant la seconde moitié du mois de décembre 1995.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir MOUBARAK

ANNEXE

Lettre datée du 23 janvier 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres précédentes concernant les agressions et les pratiques israéliennes répétées contre le sud du Liban et la Bekaa occidentale, j'ai l'honneur de vous informer d'une série d'attaques israéliennes survenues au cours de la seconde moitié du mois de décembre 1995, comme précisé ci-après :

- 16 décembre 1995 L'artillerie israélienne a bombardé la région de Majdel Silm-Saouané-Qabrikha pendant que l'aviation militaire israélienne survolait la ville et les camps de Saïda.
- 18 décembre 1995 L'aviation militaire israélienne a survolé la région de Baabda.
- L'artillerie israélienne a bombardé le périmètre des casernes abandonnées de l'armée libanaise à Nabatiyé el-Faouqa.
- 20 décembre 1995 À 10 h 30, l'aviation militaire israélienne a survolé la région de Iqlim al-Touffah.
- À 13 h 40, l'aviation militaire israélienne a survolé la ville et les camps de Saïda.
- À 21 heures, l'artillerie israélienne a bombardé la région de Qabrikha-Majddel Silm-Touline.
- À 21 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les collines situées au sud de Machghara et de Aïn et-Tiné.
- 22 décembre 1995 L'artillerie israélienne a bombardé la région de Saouané-Qabrikha-Touline-Majdel Silm-Chagra et Braachit.
- Les forces de Lahad ont passé au peigne fin la ville de Kfar Houné.
- 24 décembre 1995 À 11 h 30, un certain nombre de projectiles d'artillerie israélienne sont tombés dans la région de Mouhtaqara-Bakkifa-Mazraat ed-Dahr (district du Chouf).
- À midi, les forces de Lahad ont passé au peigne fin la zone de leur centre dans la région de Anâne-Jezzine.
- À 13 heures, l'artillerie israélienne a bombardé la région d'Arab Sâlim-Jarjouâa-Aïn Bouswar.

À 14 h 45, trois projectiles israéliens sont tombés dans la région de Joûn-al Chouf.

25 décembre 1995 À 7 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé la région de Qabrikha-Majdel Silm-Saouané-Chaqra-Braachit-Touline.

À 11 h 35, l'aviation militaire israélienne a survolé la Bekaa occidentale en franchissant le mur du son.

26 décembre 1995 L'artillerie israélienne a bombardé la région de Nabatiyé el-Faouqa, le périmètre des casernes de l'armée et le quartier de l'abattoir dans la ville de Nabatiyé.

27 décembre 1995 L'artillerie israélienne a bombardé la périphérie de Yohmor, Arnoun et Mazraat al-Hamra. Elle aussi bombardé la périphérie de Habbouch, Kafr Man et Nabatiyé el-Faouqa, les casernes abandonnées de l'armée libanaise à Nabatiyé et la région de Kafr Tibnit, Zaoutar al-Charqiyé, Zaoutar al-Gharbiyé, Yohmor et Arnoun.

28 décembre 1995 L'artillerie israélienne a bombardé la région de Haddâtha-Aïta el-Jabal-Tibnine-Hâris-Kafra-Yatar.

Le Gouvernement libanais dénonce vigoureusement la poursuite des attaques israéliennes qui ont provoqué des dégâts matériels importants, ainsi que les pratiques iniques contre des civils.

Cette nouvelle série d'attaques, qui vient s'ajouter aux précédentes, constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance du Liban et une nouvelle violation patente du droit international et des droits de l'homme.

-----